

Académie d'Orléans-Tours

Rapport de jury

Concours externe et interne commun de recrutement
des secrétaires administratifs de classe
normale 2026



Organisation générale du concours

Rapport de jury

Concours externe et interne commun de recrutement des secrétaires administratifs de classe normale 2026

Introduction

Les secrétaires administratifs occupent une place essentielle au sein des administrations publiques. Ils exercent aujourd'hui des missions à forte technicité, souvent sensibles sur le plan juridique, et nécessitant une maîtrise croissante des outils numériques. Les représentations traditionnelles associées à la fonction de secrétaire appartiennent désormais au passé.

Pourtant, l'étymologie même du terme « secrétaire », celui qui garde ou tait le secret, rappelle à la fois l'exigence de discrétion inhérente à la fonction publique et la contribution de ces agents à la mise en œuvre des politiques publiques. À ce titre, ils participent pleinement à l'action et à l'efficacité de l'État.

Quelle que soit la voie d'accès au concours, le jury 2026 a appliqué les mêmes exigences aux candidats des voies externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs de l'État. Cette approche répond à un impératif fondamental d'égalité de traitement des candidats et d'égal accès aux emplois publics.

Le jury souhaite saluer l'engagement et les efforts de l'ensemble des candidats. Il est convaincu que la préparation rigoureuse d'un tel concours constitue un vecteur de développement des compétences, mobilisables dans d'autres parcours professionnels pour les candidats externes ou directement valorisables dans l'exercice de leurs fonctions pour les candidats internes.

Plan du rapport

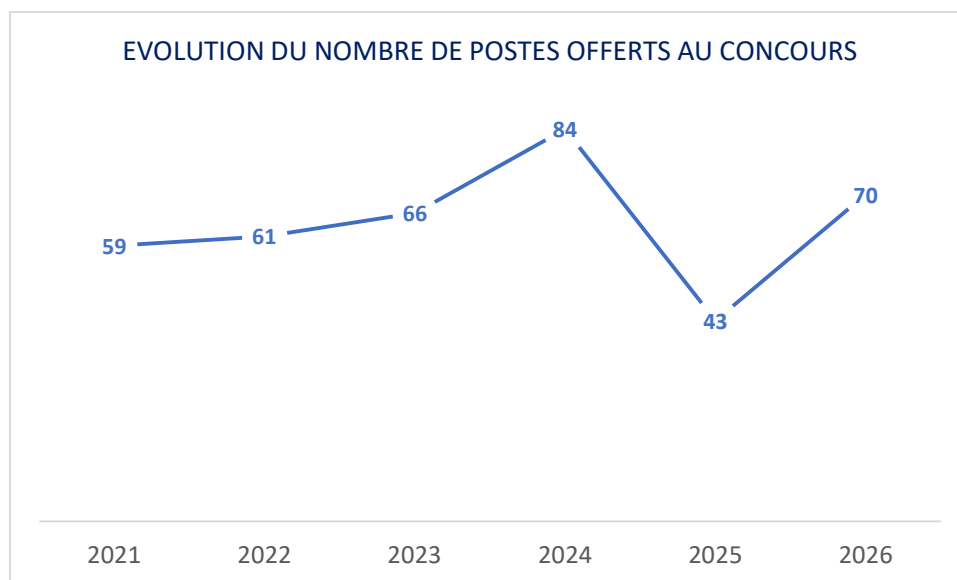
Introduction.....	1
1- Les statistiques générales du concours 2026.....	2
Places offertes au concours.....	2
Inscriptions au concours.....	3
Répartition par option au concours externe.....	4
Taux d'admissibilité.....	4
Taux d'admission.....	5
2- Focus sur les épreuves d'admissibilité.....	7
L'épreuve commune de cas pratique.....	7
Une lecture du cadre réglementaire de l'épreuve.....	7
La répartition des notes attribuées.....	7
Analyse du sujet 2026.....	8
L'épreuve de spécialité du concours externe.....	9
La gestion des ressources humaines.....	12
Enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne.....	12
Problèmes économiques et sociaux.....	13

Comptabilité et finance	13
3- Focus sur les épreuves d'admission	14
Choix organisationnels	14
Une lecture du cadre réglementaire de l'épreuve	14
Grilles d'évaluation :	18
Conclusion :	19

1- Les statistiques générales du concours 2026

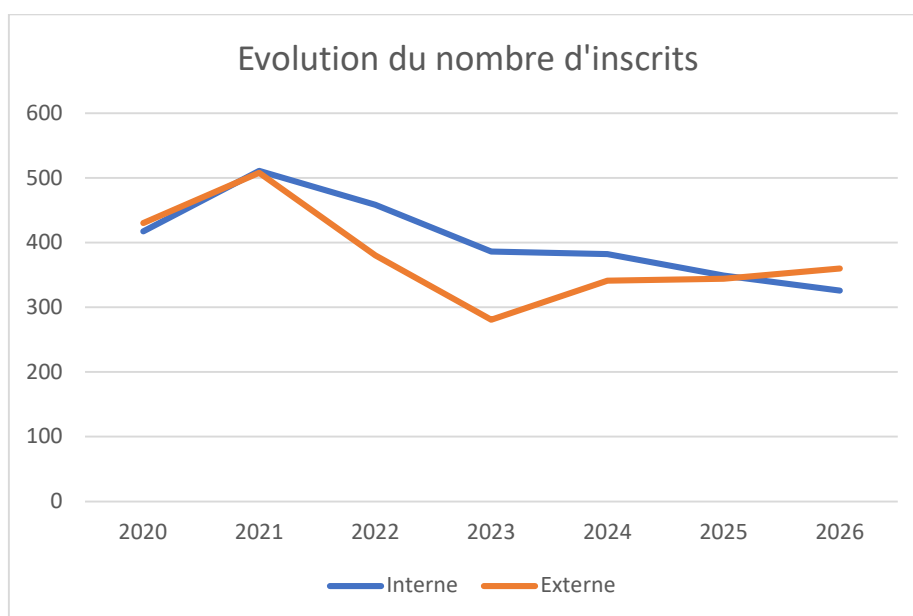
Places offertes au concours commun de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat de la région Centre Val de Loire au titre de l'année 2026 :

	Education nationale et enseignement supérieur	Développement durable	Intérieur et Outre-Mer	Affaires sociales	Défense	Justice	Total
Concours externe	19	1	2	3	6	1	32
Concours interne	29	1	5	3		0	38
Total	48	2	7	6	6	1	70



Inscriptions au concours

Départements d'origine	Externe	Interne	TOTAL
18	31	33	64
28	47	45	92
36	36	38	74
37	100	48	148
41	21	38	59
45	125	124	249
TOTAL	360	326	686

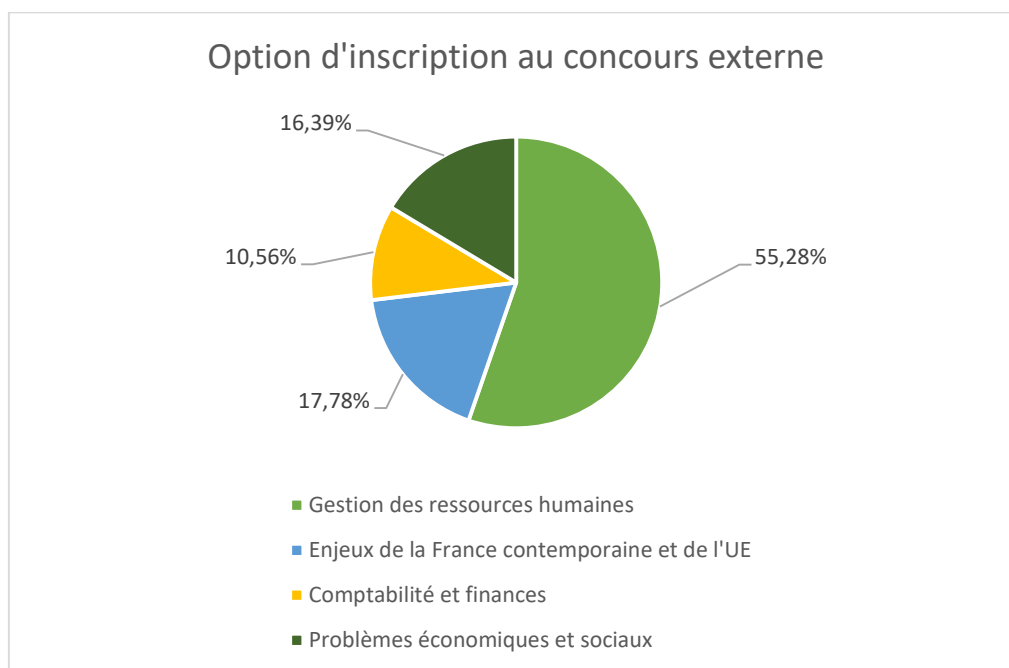


Après un pic en 2021, le nombre total d'inscrits est tendanciellement en baisse même si le redressement des inscriptions à l'externe peut laisser entrevoir un regain d'attractivité des métiers administratifs de la fonction publique. Le taux de présence est aussi en augmentation pour le concours externe.

	Taux de présence	
	Interne	Externe
2023	75,90%	58,00%
2024	68,10%	59,50%
2025	74,50%	65,12%
2026	82,82%	63,89%

Répartition par option au concours externe

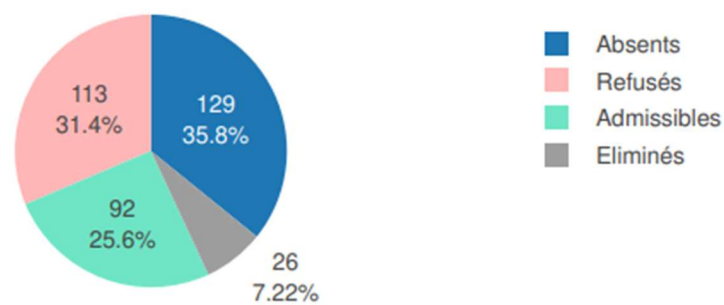
L'épreuve de gestion des ressources humaines demeure la plus prisée avec 55 % des inscriptions.



Taux d'admissibilité

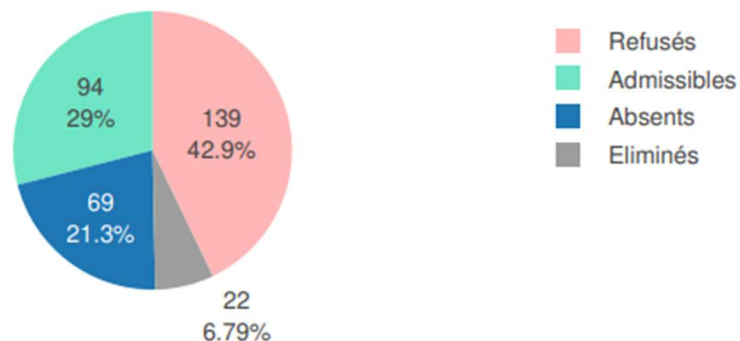
Pour le concours externe, 92 candidats ont été déclarés admissibles, soit un taux d'admissibilité rapporté aux présences de 39 %.

La barre d'admissibilité a été fixée à 55.51 points sur 100 soit 11.10/20. La meilleure moyenne s'est élevée à 81.51, soit 16.3/20. Conformément aux conditions réglementaires qui encadrent le concours, 26 candidats ont eu une note éliminatoire inférieure ou égale à 5/20, majoritairement sur l'épreuve de spécialité.



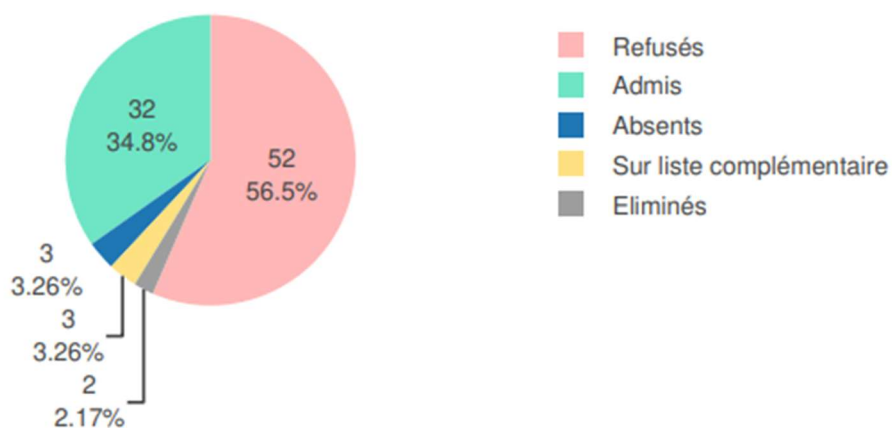
Pour le concours interne, 94 candidats ont été déclarés admissibles, soit un taux d'admissibilité rapporté aux présents de 37 %.

La barre d'admissibilité a été de 33 points sur 60, soit 11/20. La meilleure note s'élève à 18.75/20. On dénombre 22 candidats éliminés après avoir obtenu 5 ou moins à l'épreuve de cas pratique.

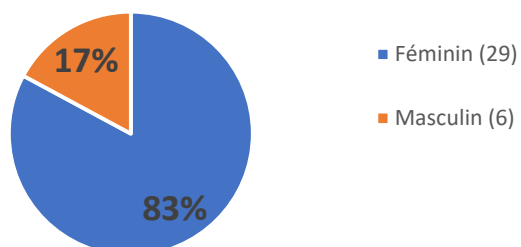


Taux d'admission

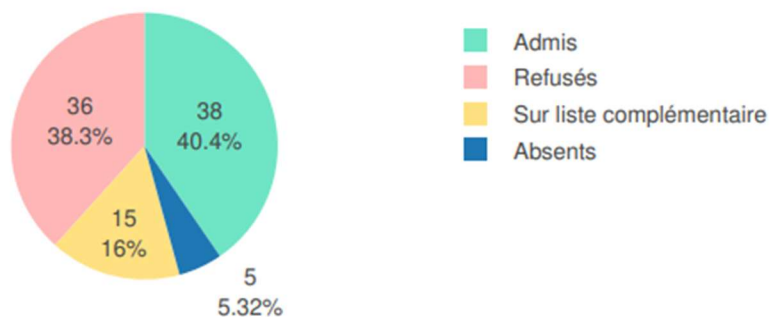
Pour le concours externe, 32 candidats ont été déclarés admis sur la liste principale et 3 candidats sur la liste complémentaire. La barre d'admission a été fixée à 126.51 points sur 180 soit 14.06/20 pour la liste principale et 124.23 points sur 180 soit 13.81/20 pour la liste complémentaire. La meilleure moyenne s'est élevée à 154.26/180 soit 17.14/20.



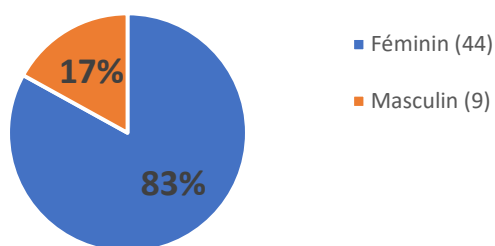
Candidats Admis - Secrétaire Administratif classe normale concours commun externe



Pour le concours interne, 38 candidats ont été déclarés admis sur la liste principale et 15 candidats sur la liste complémentaire. La barre d'admission a été fixée à 99 points sur 140 soit 14.14/20 pour la liste principale et 92.75 points sur 140 soit 13.25/20 pour la liste complémentaire. La meilleure moyenne s'est élevée à 127.50/140 soit 18.21/20.



Candidats admis - Secrétaire Administratif classe normale concours commun interne



2- Focus sur les épreuves d'admissibilité

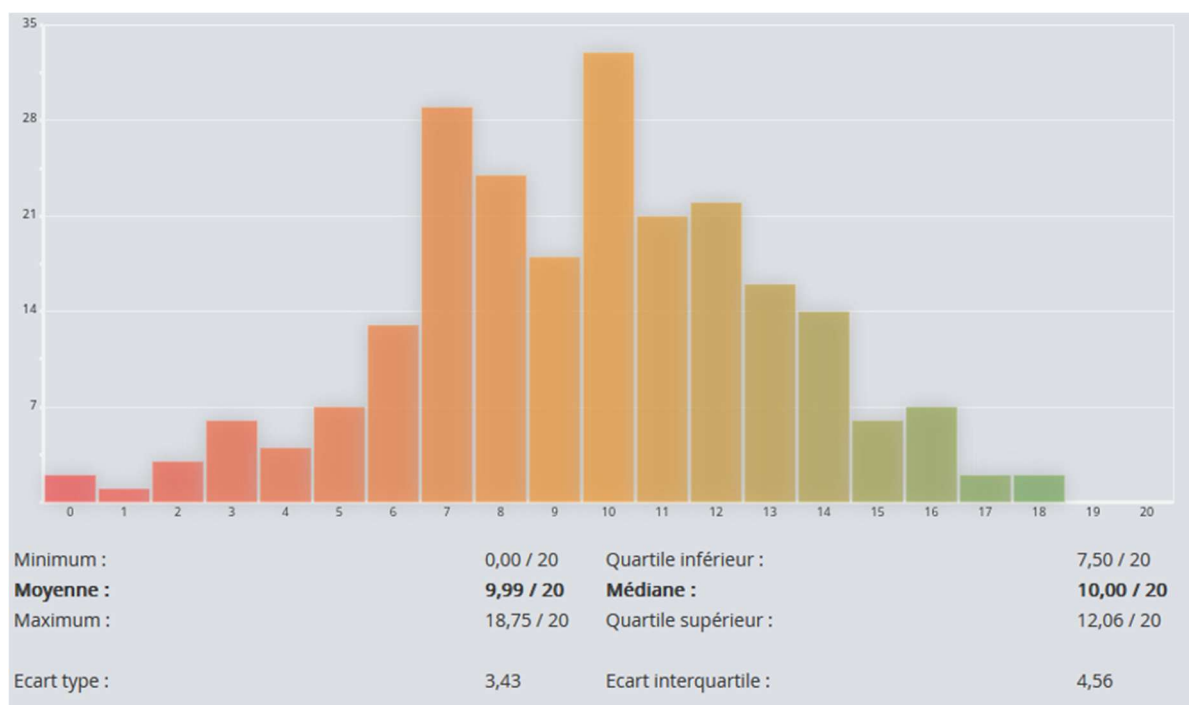
L'épreuve commune de cas pratique

Une lecture du cadre réglementaire de l'épreuve

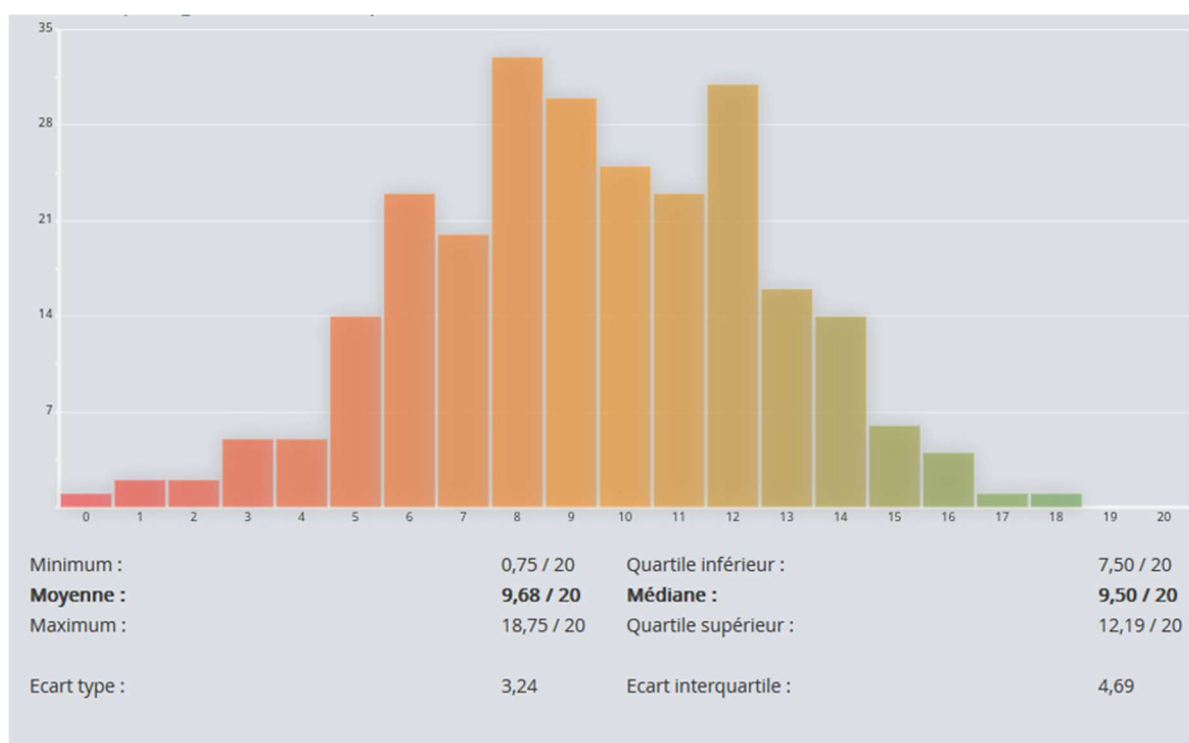
L'épreuve de cas pratique, telle que définie par l'arrêté du 25 juin 2009, se distingue par sa finalité professionnelle : elle vise à placer le candidat dans une « mise en situation de travail » réaliste. Cette dimension confère à l'exercice une valeur formatrice, puisqu'il s'agit de rédiger une note comparable à celles attendues dans un cadre administratif effectif. Elle implique, de la part du candidat, la maîtrise du formalisme de la note administrative : style synthétique, clair et impersonnel, absence de rhétorique, exploitation pertinente du dossier sans citation ni référence explicite aux documents. La lisibilité, au service d'un décideur, peut être renforcée par la mise en évidence d'éléments essentiels, comme cela se pratique dans la vie professionnelle.

La répartition des notes attribuées

Au concours externe :



Au concours interne :



Analyse du sujet 2026

Le sujet 2026 était ainsi formulé : « Vous êtes secrétaire administratif au sein de la direction générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

Votre directeur, qui représentera le ministère au Salon de l'Étudiant, doit intervenir lors d'une conférence dédiée aux métiers du secteur spatial. Pour cette intervention, vous devrez rédiger à son attention une note, qui après avoir rappelé brièvement en introduction les objectifs de la création récente d'un ministère de l'Espace, abordera les points suivants :

- La présentation de la stratégie spatiale française 2025 - 2040 ainsi que les principales priorités européennes.
- La présentation du Commandement de l'espace (contexte, missions et financement).
- Votre directeur souhaite enfin, dans une troisième partie, disposer des éléments pour terminer son intervention par une présentation du Centre national d'études spatiales (CNES), notamment son statut et ses principales missions. »

Comme souvent pour les concours de recrutement administratif de catégorie B, la commande porte sur la production d'une note de synthèse (beaucoup plus que d'une note d'analyse qui comporterait des préconisations managériales ou politiques, voire des éléments prospectifs). Il s'agit de permettre à un supérieur hiérarchique de cerner les enjeux d'un sujet et de se positionner à l'occasion d'une réunion stratégique. Le secrétaire administratif de l'État est donc un facilitateur, collaborateur décisif qui prépare la prise de décision sans jamais se substituer à celui ou celle à qui il revient de l'arrêter. Autre point commun avec de nombreux sujets, le plan est suggéré. Il faut donc viser l'efficacité dans la structure et le style, inutile ici d'improviser un nouveau plan. Le candidat ne doit pas renoncer pour autant à la rédaction complète de phrases, de transitions qui lient les idées d'une partie à l'autre.

Les points qui ont retenus l'attention du jury cette année :

- Les candidats doivent veiller à respecter le formalisme attendu dans le cadre d'une note administrative (plan, vocabulaire adapté, orthographe)
- Les candidats n'ont souvent pas bien respecté le sujet qui comportait une demande très précise de note organisée en 3 points avec une introduction qui devait rappeler les objectifs de la création d'un ministère de l'Espace
- Le sujet a parfois été mal compris par certains candidats qui ont confondu les différentes organisations ce qui a entraîné des confusions
- Il faut aussi souligner la qualité orthographique des copies car très peu de candidats ont été pénalisés

L'épreuve de spécialité du concours externe

Les questions à réponses courtes communes à l'ensemble des options portaient cette année sur « la sécurité routière ».

Question 1 : Présentez les notions d'homicide involontaire simple, homicide routier, homicide routier aggravé et blessures routières. Citez les grands apports de la loi du 9 juillet 2025.

Homicide involontaire simple : L'homicide commis par maladresse, imprudence, inattention, négligence, ou manquement à une obligation législative ou réglementaire de prudence ou de sécurité **(0,5 point)**.

Il est puni de 5 ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende **(0,5 point)**.

Homicide routier : Homicide involontaire lorsqu'il s'accompagne de circonstances traduisant une conduite délibérément à risque devient un homicide routier **(0,5 point)**.

Ces circonstances sont au nombre de dix **(0,5 point)**.

Homicide routier aggravé : En cas de pluralité de circonstances aggravantes (par exemple : une conduite en état alcoolique et en excès de vitesse), la qualification devient homicide routier aggravé **(0,5 point)**.

Il est puni de 10 ans d'emprisonnement et de 150.000 € d'amende **(0,5 point)**.

Blessures routières : Conformément à la mesure 10 du CISR du 17 juillet 2023, les blessures involontaires par conducteur, deviennent des « **blessures routières** » dès lors qu'elles sont aggravées par l'une au moins des dix circonstances précitées **(0,5 point)**,

La peine encourue dépend de la durée de l'ITT : supérieur ou inférieur ou égale à trois mois **(0,5 point)**.

Citez les grands apports de la loi du 9 juillet 2025 : 4 points si au moins 4 éléments sont apportés. Dans le cas contraire un point en moins par élément manquant.

- la loi assure une meilleure prise en compte des victimes, notamment une meilleure information.
- 10 circonstances aggravantes définissent l'homicide routier.
- L'excès de vitesse de plus de 50km/h devient un délit.
- Renforcement des sanctions pour conduite sous stupéfiants ou alcool. Par ailleurs, pour les délits de conduite sous alcool ou après usage de stupéfiants, **le Préfet aura désormais l'obligation de suspendre administrativement le permis de conduire.**
- **Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite favorisé en cas d'accident corporel.**
- **Un renforcement de la lutte contre la récidive de conduite sans permis.**

Question 2 : En quoi les très grands excès de vitesse représentent-ils un danger et quelles réponses

En quoi les très grands excès de vitesse représentent-ils un danger : 4 points

La vitesse excessive réduit le temps de réaction, allonge la distance de freinage, diminue le contrôle du véhicule et augmente les forces d'impact lors d'une collision **(2 points)**.

Selon la dernière édition du bilan des infractions, 63 217 excès de vitesse supérieurs ou égal à 50 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée ont été relevés en 2024, **en hausse +69%** par rapport à 2017 **(2 points)**.

Réponses apportées par la loi du 9 juillet 2025 : **3 points**

En application de la loi du 9 juillet 2025 portant création de l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière, l'excès de vitesse d'au moins 50 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée devient un délit à compter du lundi 29 décembre 2025 **(1 point)**.

Ce délit est puni d'une peine allant jusqu'à trois mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende, avec inscription au casier judiciaire **(1 point)**.

A partir du 29 décembre 2025, une réponse judiciaire plus ferme sera apportée à ces faits particulièrement graves : l'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans au plus s'ajoute aux peines complémentaires existantes **(1 point)**

Question 3 : Indiquez quels-sont les risques inhérents à l'utilisation du téléphone portable pour les différents usagers de la route. Comment lutter contre ce phénomène ?

Risques inhérents à l'utilisation du téléphone portable pour les différents usagers de la route : **4 points**

Plusieurs catégories peuvent être concernées par l'usage du téléphone :

- les piétons : Le danger du téléphone au volant semble en effet évident, l'inattention qu'il provoque en marchant est largement sous-estimée. Lire un message, jouer ou regarder une vidéo en se déplaçant, c'est pourtant multiplier les risques de s'engager sur la route en dehors des passages piétons, ou sans avoir correctement analysé la circulation, c'est aussi possiblement trébucher à proximité de la route ou descendre du trottoir au mauvais moment... **(2 points)**.

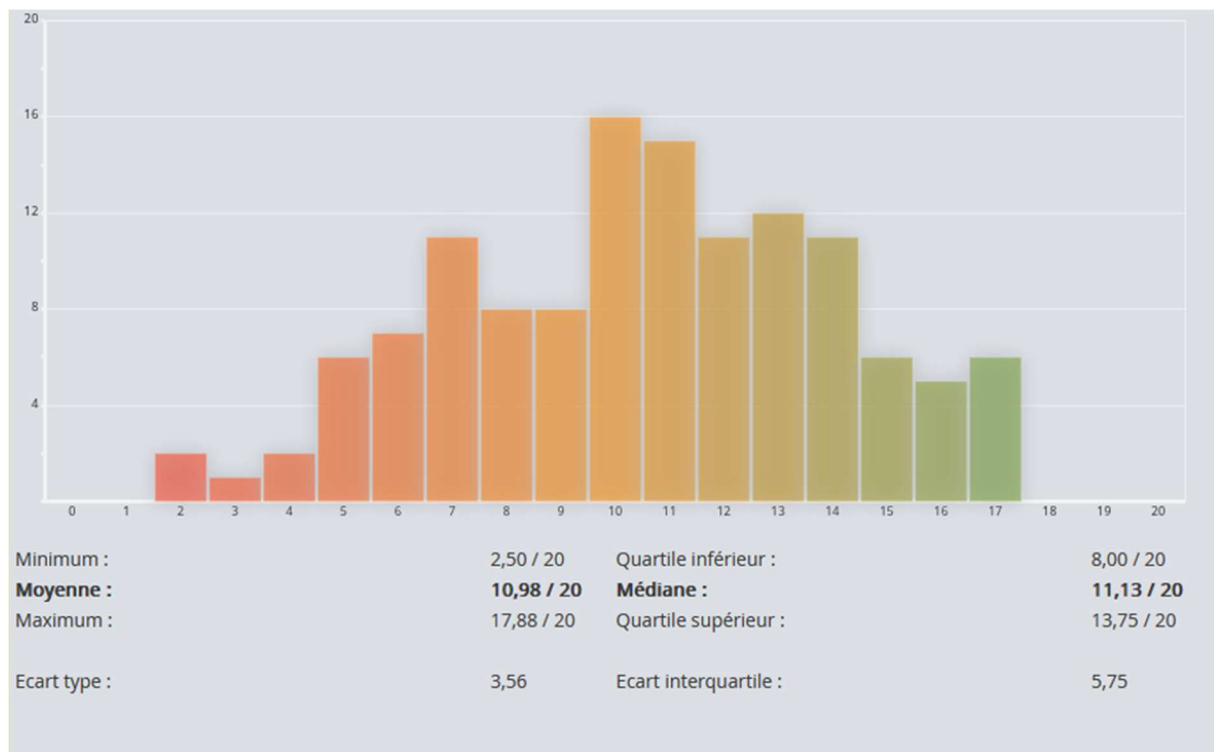
- L'inattention est à l'origine de 24 % des accidents corporels de la route **(1 point)**.

- Conduite à risque des automobilistes et autres usagers de la route : plus de 80 % des automobilistes déclarent l'utiliser en conduisant et 67 % des motards. Les cyclistes sont 65 % à le regarder en circulant, et les trottinettistes, 76 % en roulant **(1 point)**.

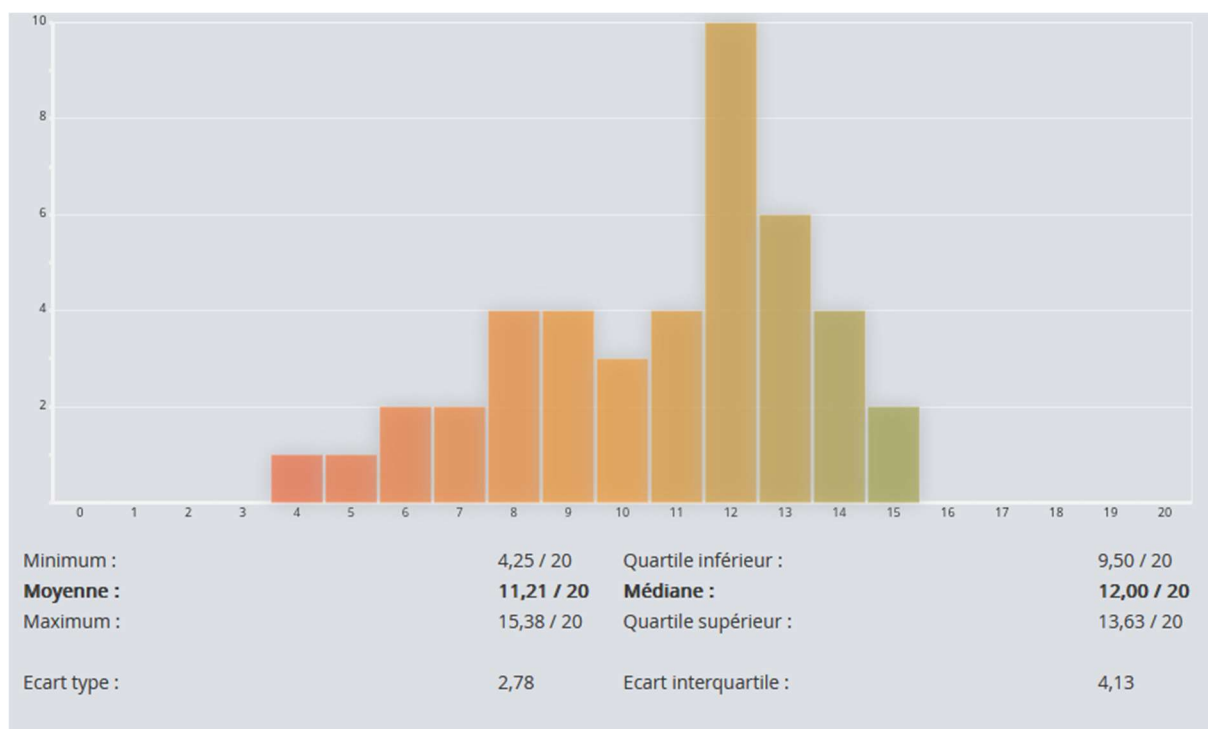
Comment lutter contre ce phénomène ? **1 point**

Contraventions (en 2023, 612 782 contraventions dressées) ; **(0,5 point)**
Campagnes de sensibilisation **(0,5 point)**.

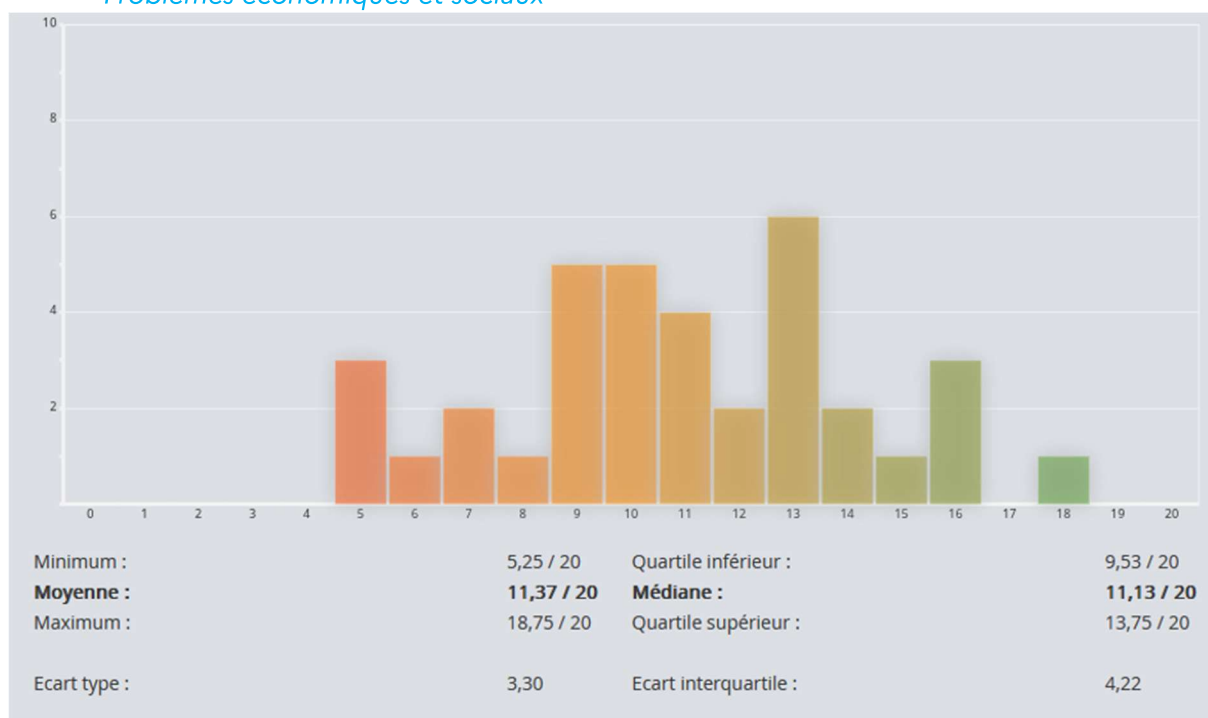
La gestion des ressources humaines



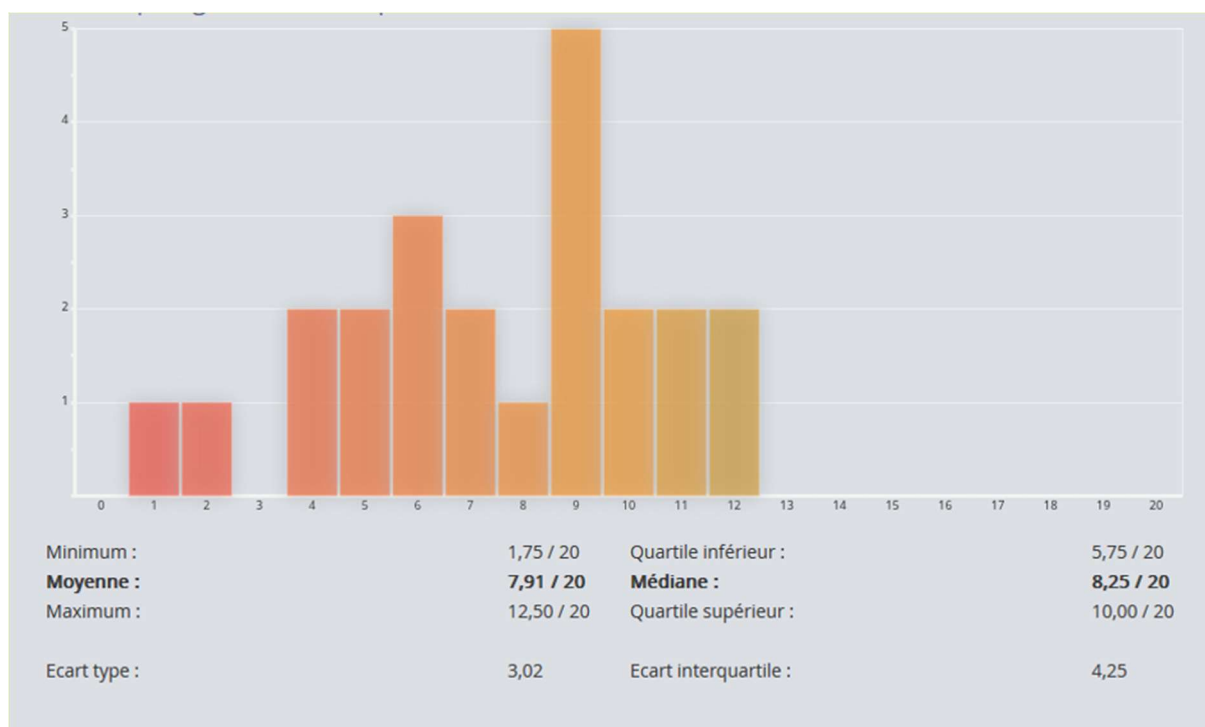
Enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne



Problèmes économiques et sociaux



Comptabilité et finance



Pour l'option comptabilité- finances, les résultats sont globalement plus faibles en raison de réponses souvent descriptives, limitées à la retranscription des tableaux, avec peu d'analyses, ainsi que des erreurs fréquentes dans les résultats chiffrés malgré des raisonnements parfois corrects.

3- [Focus sur les épreuves d'admission](#)

Choix organisationnels

Comme en 2024 et 2025, la décision a été reconduite de permettre à la majorité des membres du jury d'entendre tant les candidats internes qu'externes afin de garantir un même niveau d'exigence entre les deux voies de concours. Il n'y a donc pas eu spécialisation du jury par voie de concours et dans la mesure du possible il a été mis en place une rotation entre les jurys.

Les sujets tirés au sort par les candidats de l'externe, comme le dossier de reconnaissance des acquis professionnels des candidats de l'interne sont consultés dans le quart d'heure qui précède l'arrivée du candidat. Le jury ne dispose donc que de peu de temps pour prendre connaissance de ces documents qui ne leur sont pas communiqués en amont.

Une lecture du cadre réglementaire de l'épreuve

Concours externe

L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves énonce que « l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou

portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 4.)

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission.

Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé.

Les textes sont choisis par les membres du jury parce qu'ils font écho à une actualité relative aux politiques publiques et qu'ils vont permettre aux candidats de dissenter sur une finalité politique, un principe du service public ou une démarche administrative. Les principales sources sont des articles de quotidiens nationaux (Le Monde, Le Figaro, Libération...), les magazines retraçant l'activité des collectivités territoriales (La gazette des communes...), les introductions ou conclusions de rapports du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, des Inspections générales, de notes d'analyses de France stratégie, les pages d'information des sites internet des ministères.

Les candidats ont le choix entre 2 textes.

A titre d'exemple, lors de la session 2026, les candidats ont été invités à dissenter sur les thématiques suivantes :

- L'accès aux soins
- Plan régional santé - Environnement
- L'accompagnement des lycéens vers l'emploi
- L'accompagnement à la scolarisation des élèves avec des besoins particuliers
- Le bien-être au travail
- La cybermenace
- La démographie scolaire
- Le devoir de réserve
- Le diplôme national du brevet 2026
- La discrimination
- L'éducation artistique et culturelle
- L'emploi des seniors
- L'enjeux de l'égalité fille/garçon à l'école
- Entrer et progresser dans la fonction publique
- L'amélioration de la relation usagers vers une administration plus proche et plus efficace
- L'Intelligence artificielle
- La carte scolaire
- La santé mentale des jeunes

- La reconversion des friches
- Le défenseur des droits
- Le droit à l'image
- Le décrochage scolaire
- Le télétravail
- Le service national
- Les pôles d'appui à la scolarité
- Les réseaux sociaux
- La vidéoprotection
- La sobriété numérique
- La protection de l'enfance
- Le pilotage par objectifs

Le jury souligne que rares sont les candidats qui ont utilisé la durée de 10 minutes. La qualité de l'exposé a été très variable selon les candidats. Les prestations les moins bonnes ont été marquées par un exposé très court, peu structuré et une difficulté à exprimer ou proposer un point de vue.

Le Jury conseil qu'après une première lecture du sujet et de / des questions, le candidat doit se demander quelle est le thème et la problématique. Une fois au clair sur ce point, il doit bâtir une réponse structurée, le Jury l'encourage donc à proposer une courte introduction qui peut, à titre d'exemple, être construite en quatre étapes :

- 1- Entrée en matière.
- 2- Enonciation de la source.
- 3- Enonciation de la problématique générale
- 4- Enonciation du plan.

Il est important que le candidat puisse faire un rapprochement avec son expérience professionnelle pour amorcer la discussion avec le Jury.

La deuxième partie consiste en un entretien mené par le jury qui a demandé systématiquement aux candidats de présenter son parcours et ses motivations.

Le jury a conscience que les candidats qui se présentent au concours externe ne disposent que d'une connaissance limitée du métier et du milieu professionnel. Toutefois, à l'issue de leur préparation au concours, les candidats doivent posséder des connaissances élémentaires relatives à l'organisation administrative, aux missions des différents ministères, et aux droits et obligations du fonctionnaire.

Le jury a été particulièrement sensible à la capacité des candidats à exposer leurs motivations à intégrer le corps des secrétaires administratifs et à se projeter en citant par exemple des postes et des fonctions qu'ils seraient susceptibles d'occuper. Le jury est conscient que les candidats ne peuvent pas avoir une vision détaillée de tous les ministères mais il est important d'avoir tout de même une vision globale.

Tous les candidats se sont vus proposer plusieurs mises en situation. Les meilleurs candidats ont démontré une capacité d'analyse, une capacité à exposer la solution avec précision et clarté.

Concours interne

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

Le jury souligne que la plupart des candidats ont su présenter leur expérience professionnelle, traduisant un effort de préparation.

Dans un second temps, les questions posées par le jury en rapport avec cet exposé avaient pour objectif d'approfondir les connaissances du candidat sur les environnements et les situations professionnels rencontrés et de cerner ses capacités à exercer des fonctions de niveau supérieur.

Il faut tout de même souligner qu'il est à déplorer le manque de préparation de certains candidats qui se sont vu attribuer une très mauvaise note. Certains candidats n'avaient aucune prise de hauteur en dehors de leur poste et de leur service, avec parfois une méconnaissance de leur propre environnement professionnel élargi. Des questions simples comme les missions du Recteur et du Préfet sont restées sans réponse ou ont amené à des réponses non maîtrisées et en dehors du tout contexte de réalité. Certains candidats n'avaient aucune projection professionnelle attendant "une reconnaissance de leur travail" ou encore avaient la conviction de "rester sur leur poste".

Le jury attend des candidats non seulement une bonne connaissance du métier de secrétaire administratif et du milieu professionnel mais également qu'ils soient capables de se positionner dans leur environnement professionnel et d'analyser des situations.

Le jury cherche à évaluer les qualités d'adaptation, d'organisation des candidats, leur capacité, dans le cadre d'une mise en situation, à présenter clairement la problématique et à savoir proposer une solution.

Le jury a été sensible aux candidats qui lors de la mise en situation ont fait preuve de discernement et ont, le cas échéant, présenté une aptitude à l'encadrement.

Grilles d'évaluation :

Les grilles sont données à titre indicatif. Elles ne présentent pas de caractère réglementaire et peuvent faire l'objet de modifications d'une session à l'autre.

Concours interne

EXPOSE EN LIEN AVEC LE RAEP		sur 3 points
Respect du temps imparti (8 à 10 minutes)		sur 1 point
Structuration du propos (enchaînement logique des idées)		sur 2 points
EXPOSE EN LIEN AVEC LE RAEP		sur 4 points
Capacité à analyser une expérience passée, à identifier des domaines de responsabilité, à valoriser un parcours professionnel, cohérence exposé/parcours		sur 3 points
Enonciation d'un projet professionnel, projection dans la fonction (peut être énoncé lors de la partie entretien)		sur 1 point
ENTRETIEN AVEC LE JURY : FORME		sur 3 points
Capacité à interagir avec le jury, sens de la répartie, qualité de l'expression orale, force de conviction		sur 3 points
ENTRETIEN AVEC LE JURY : FOND		sur 10 points
Connaissance de l'environnement professionnel dans lequel exerce l'agent : choix organisationnels, orientations stratégiques, évolutions réglementaires, réformes en cours et à venir...		sur 2 points
Connaissance des mécanismes administratifs généraux, de la fonction publique et des politiques publiques en rapport avec le domaine d'exercice.		sur 4 points
Capacité à conceptualiser, à analyser, à se décentrer.		sur 2 points
Ethique professionnelle, mobilisation des valeurs républicaines ou des principes du service public		sur 2 points

Concours externe

EXPOSE ET QUESTIONS EN LIEN AVEC L'EXPOSE - FORME		sur 5 points
Respect du temps imparti (8 à 10 minutes)	sur 1 point	
Structuration du propos (enchaînement logique des idées)	sur 2 points	
Qualité de l'expression - force de conviction	sur 2 points	
EXPOSE ET QUESTIONS EN LIEN AVEC L'EXPOSE - FOND		sur 7 points
Capacité d'analyse, de conceptualisation, d'argumentation.	sur 4 points	
Capacité à se saisir des éléments du texte à l'appui d'une argumentation.	sur 1 point	
Apport culturel personnel.	sur 2 points	
ENTRETIEN LIBRE		sur 8 points
Capacité à interagir avec le jury.	sur 2 points	
Capacité à se mettre en situation professionnelle, à se projeter dans la fonction.	sur 2 points	
Maîtrise des valeurs et principes du service public. Capacité à révéler une éthique professionnelle.	sur 2 points	
Capacité à exprimer une motivation.	sur 2 points	

Conclusion :

Pour l'épreuve orale, il est vivement recommandé aux candidats de se tenir informés des enjeux d'actualité en lien avec les politiques publiques. Cette veille, couplée à une préparation continue, permet de mûrir à la fois le projet professionnel et la posture attendue d'un futur agent de l'État de catégorie B.